



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 030-200034692-20250203-DEL11_2025-BF



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°11/2025
du Conseil communautaire
Séance du 3 février 2025

Date d'envoi de la convocation = 28 janvier 2025

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charlotte BARRERE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jacques BERTOLINI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Loïc CZARNEKI, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Emmanuel LE PARGNEUX, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Bernard NASS, Alain NICOLET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel CEGIELSKI à Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI à Valère SEGAL, Jennifer CHAPUIS-FAURE à Michel AGNEL, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Laetitia GAILLARD à Charlotte BARRERE, Sophie GUIGUE à Claude SALAU, Olivier JOUVE à Bernard DUCROS, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Christine MUCCIO à Maxime COUSTON, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Stéphane OUSTRIC à Michel ONDE, Justine ROUQUAIROL à Christian BAUME, Thierry VINCENT à Bernard NASS

Absents/Excusés : Pascal BORDES, Cédric CLEMENTE, Robert GAUTIER, Jean-Louis NOIRET, Maria SEUBE

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Budget primitif 2025 du Budget Annexe DSP Eau

Le projet de budget primitif 2025, retracé suivant la nomenclature comptable M49, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 2 965 000 €, et en investissement à la somme de 14 731 133 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 2 965 000 € et comprennent les éléments ci-après :

- La vente d'eau et location de compteurs pour 2 500 000 € (chapitre 70),
- La refacturation des travaux de branchements pour 5 000 € (chapitre 70),
- Les surtaxes, part collectivités abonnements : 430 000 € (chapitre 70),
- Les autres redevances pour 30 000 € (chapitre 70).

Les recettes d'investissement quant à elles, s'élèvent à hauteur de 14 731 133 € et comprennent les éléments ci-après :

- Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département espérées à hauteur de 2 849 000 € (chapitre 13),
- L'inscription d'un emprunt nécessaire au financement des travaux pour 10 289 858 €,
- Les dotations aux amortissements pour 1 080 000 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement),
- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour 100 000 €
- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) s'élève à 412 275 €.

B. Les dépenses

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires 2025 s'élèvent à hauteur de 2 965 000 € :

- 392 225 € de charges à caractère général : ces frais intègrent principalement les frais courant et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'eau. Il s'agit principalement des fluides pour un montant de 50 000 €, les études et analyses diverses pour un montant total de 40 000 €, de prestations de services et de sous-traitance pour 65 000 €, les droits de passage et de servitudes et les locations mobilières pour 70 000 €, les entretiens divers et les maintenances annuelles pour 73 325 €, les honoraires divers pour 50 000 € ;
- 730 000 € au titre des charges de personnel ;
- 18 000 € au titre des autres charges de gestion courante ;
- 50 000 € de dépenses imprévues ;
- 237 500 € au titre des intérêts d'emprunt ;
- 25 000 € pour les dépenses exceptionnelles relatives aux annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- 20 000 € pour les provisions pour risques et charges d'exploitation.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 1 080 000 € (chapitre 042 en dépenses de fonctionnement en contrepartie du chapitre 040 en recettes d'investissement) et un virement à la section d'investissement (chapitre 023) s'élève à 412 275 €, soit 1 492 275 € de dépenses d'ordre.

Les dépenses d'investissement quant à elles, s'élèvent à hauteur de 14 731 133 € et correspondent aux opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux programmés en 2025 pour 13 957 833 € (chapitre 20 à 23), parmi lesquelles :
 - Réservoir de Cavillargues : 1 M€
 - Forage St Michel d'Euzet : 890 K€
 - Réservoir AEP traitement manganèse St Etienne des Sorts : 500 K€
 - Forage St Génies : 395 K€
 - Renouvellement réseau St Marcel : 380 K€
 - Mise en sécurité forage Montclus : 300 K€
 - Forage Baumasses : 250 K€
 - Reprise de réseaux sur différentes
- Le remboursement du capital de la dette pour 658 300 €.
- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour 100 000 €
- Les remboursements de subventions trop perçues pour 15 000 €

L'ensemble des propositions au BP 2025 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M49,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 janvier 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

4 abstentions : (L. MARQUES-ROUX, B. NASS, A. DELWARTE, T. VINCENT procuration)

ADOPTE le budget primitif 2025 du budget annexe DSP Eau, équilibré en section de fonctionnement à la somme de 2 965 000 €, et en investissement à la somme de 14 731 133 € tous mouvements confondus (réels et ordres),

AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 3 février 2025.

Le Président
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **10 FEV. 2025**

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 11/02/2025



ID : 030-200034692-20250203-DEL11_2025-BF